

Stratégies LEADER et fiches actions des Groupes d'Action Locale



CE PROJET EST CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.

SOMMAIRE ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

▶ GAL CANAL ERDRE ET LOIRE	4
▶ GAL DE CHATEAUBRIANT-DERVAL	6
▶ GAL DU PAYS D'ANCENIS	8
▶ GAL DU PAYS DE RETZ	10
▶ GAL PONTCHÂTEAU SAINT-GILDAS-DES-BOIS	12
▶ GAL DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS	14
▶ GAL DU SAUMUROIS	16
▶ GAL LOIRE ANGERS ET LAYON	18
▶ GAL DES VALLÉES D'ANJOU	20
▶ GAL ANJOU BLEU	22
▶ GAL MAUGES COMMUNAUTÉ	24
▶ GAL DES COËVRONS	26
▶ GAL DU PAYS DE LOIRON	28
▶ GAL HAUTE MAYENNE	30
▶ GAL SUD MAYENNE	32
▶ GAL DU PAYS DE LA HAUTE SARTHE	34
▶ GAL DU PAYS DU MANS	36
▶ GAL DU PERCHE SARTHOIS	38
▶ GAL DE LA VALLÉE DE LA SARTHE	40
▶ GAL DE LA VALLÉE DU LOIR	42
▶ GAL DU BOCAGE VENDÉEN	44
▶ GAL NORD OUEST VENDÉE	46
▶ GAL DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	48
▶ GAL SUD OUEST VENDÉE	50
▶ GAL SUD VENDÉE	52
▶ GAL SUD VENDÉE LITTORAL	54
▶ GAL DU PAYS YON ET VIE	56

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ INTRODUCTION

Dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union Européenne, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un axe méthodologique du programme de développement rural régional FEADER 2014-2020.

Il s'agit d'un soutien à des territoires ruraux et/ou périurbains pour des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

La mise en œuvre de LEADER vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement et à sélectionner les actions permettant de les concrétiser.

En tant qu'outil de développement territorial intégré au niveau local, LEADER contribue directement au développement équilibré des zones rurales, qui est l'un des objectifs globaux de la politique de développement rural. L'approche LEADER permet aux acteurs locaux d'élaborer, conduire et évaluer des stratégies novatrices de développement durable à l'échelle d'un territoire rural.

Ainsi, ce document nous permet d'avoir une vue d'ensemble des stratégies LEADER des Groupes d'Action Locale de la Région des Pays de la Loire.

FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

- ▶ **État membre :** France
- ▶ **Région :** Pays de la Loire
- ▶ **Structure porteuse :** Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
- ▶ **Date signature de la convention :** 02/02/2016
- ▶ **Dotations LEADER :** 1 346 000 €
- ▶ **Nombre de communes :** 15
- ▶ **Nombre d'habitants :** 47 918 (données INSEE 2011)

▶ **Caractéristiques du territoire**

- Une croissance démographique de +1,2% en moyenne par an entre 1999 et 2010. Un territoire qui se rajeunit à nouveau mais une difficulté de maintenir les jeunes sur le territoire.
- Des difficultés sociales marquées notamment à l'est du territoire (faibles revenus, faible mobilité).
- Un patrimoine riche et diversifié (châteaux, manoirs, sites muséographiques, patrimoine religieux, moulins à eau,...) et encore préservé.

■ **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT**

PRIORITE CIBLÉE : L'arrivée de jeunes ménages urbains et le vieillissement de la population sont deux facteurs à prendre en compte dans la programmation des équipements et des services.

L'objectif est donc de poursuivre et encadrer la croissance démographique, en répondant aux nouveaux besoins de la population tout en luttant contre le changement climatique.

Un programme décliné en 6 fiches actions

1 **Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux**

- ▶ Études relatives au développement des économies d'énergie et des énergies renouvelables
- ▶ Travaux d'équipements dans les bâtiments communaux et intercommunaux permettant des économies d'énergie et utilisant les énergies renouvelables

2 **Élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial à l'échelle du Pays des Vallées d'Anjou**

- ▶ Études relatives aux sources de gaz à effet de serre, à la consommation énergétique des bâtiments et équipements publics du territoire
- ▶ Mission de conseil en énergie partagée
- ▶ Actions de sensibilisation des collectivités, des acteurs locaux et des habitants sur les enjeux en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Actions de promotion/communication en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables
- ▶ Actions de promotion et de communication sur les déplacements doux

3 **Développement des modes de déplacements doux**

- ▶ Études sur l'organisation des déplacements sur le territoire
- ▶ Création d'itinéraires cyclables et piétons sécurisés
- ▶ Actions en faveur de l'intermodalité : optimisation de l'usage des transports en commun et développement des connexions des gares vers l'intérieur du territoire

4 **Adaptation des équipements et des services aux évolutions démographiques**

- ▶ Programmer des équipements pour prendre en compte les besoins liés aux évolutions démographiques (arrivées de jeunes ménages urbains, hausse des 0-15 ans, vieillissement de la population)
- ▶ Maintenir des services aux personnes (offre de soins, services d'accompagnement des personnes âgées...)
- ▶ Favoriser l'accès du jeune public à la culture (cinéma, arts visuels) et aux usages numériques...

5 **Développement des circuits courts de distribution alimentaire**

- ▶ Développement et mise en valeur des produits locaux dans les commerces
- ▶ Sensibilisation de la population à la consommation de produits locaux
- ▶ Introduction des produits locaux dans la restauration collective
- ▶ Structuration de l'approvisionnement

6 **Restauration et valorisation du patrimoine vernaculaire lié à l'eau**

- ▶ Valoriser les sites de qualité et encourager leur professionnalisation
- ▶ Participer à la promotion du territoire

■ **COOPÉRATION**

1 **Lors de la précédente programmation 2007-2013, le Pays des Vallées d'Anjou a coopéré avec le Pays Vallées du Loir (72) et le Pays Loire Nature (37) sur la thématique de la valorisation touristique des déplacements doux, plus particulièrement le vélo. Cette action pourrait se prolonger au travers le développement d'offres de services touristiques en lien avec les déplacements doux**

2 **D'autres pistes de coopération sont explorées, notamment autour des circuits courts alimentaires**

CONTACTS

COORDONNÉES DU GAL

Adresse :
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe - 103 rue Charles Darwin - 49125 TIERCÉ

Tel : 02.41.37.56.89

Internet :

ANIMATION

Contact :
Christophe GUILLEVIC
Frédérique CHAILLOU

Mail :
christophe.guillevic@ccals.fr
frederique.chaillo@ccals.fr

Tel : 02 53 04 68 25 / 02 53 04 68 20



FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

- ▶ **État membre** : France
- ▶ **Région** : Pays de la Loire
- ▶ **Structure porteuse** : Syndicat mixte du Pays Yon et Vie
- ▶ **Date signature de la convention** : 13/01/2017
- ▶ **Dotations LEADER** : 867 000 €
- ▶ **Nombre de communes** : 15
- ▶ **Nombre d'habitants** : 43 101

▶ **Caractéristiques du territoire**

Le programme LEADER ne concerne qu'une partie du territoire du Pays Yon et Vie se limitant à la communauté de communes Vie et Boulogne.

Le territoire du GAL Yon et Vie s'agrandit avec l'arrivée de 8 nouvelles communes dans la communauté de communes Vie et Boulogne depuis le 1^{er} janvier 2017

Au cœur du bocage vendéen, le territoire Vie et Boulogne est à proximité directe de pôles urbains d'envergure (La Roche-sur-Yon à 10 min, Nantes à 30 min et Challans à 30 min) et de la côte vendéenne (30 min). Dans un cadre de vie agréable, le territoire se caractérise par une offre de services à la population importante, un tissu économique en plein essor et une offre touristique de qualité.



CONTACTS

COORDONNÉES DU GAL

Adresse :
15, rue Pierre Bérégovoy
85000 LA ROCHE SUR YON

Tel : 02.51.06.98.77

Internet : <http://www.paysyonetvie.fr/programme-leader/>

ANIMATION

Contact :
Marion GUERIN, chargée de mission LEADER

Mail : mguerin@paysyonetvie.fr

Tel : 02.51.06.98.77



■ STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

PRIORITE CIBLÉE : Rassembler les «énergies positives» en soutenant les acteurs publics du territoire qui s'engagent en faveur de la transition énergétique et des solidarités. Soutenir des pratiques et des modèles innovants pour un environnement durable (mobilité alternative et transition énergétique). Mettre la proximité au service du développement du territoire, notamment en matière de services et commerces.

Un programme décliné en 4 fiches actions

- 1 Rénovation énergétique du patrimoine communal et intercommunal et sensibilisation des usagers des services publics**
 - ▶ Engager les collectivités dans une démarche de baisse d'émission des gaz à effet de serre
 - ▶ Être exemplaire dans les rénovations des bâtiments publics
 - ▶ Sensibiliser les usagers à l'importance de la rénovation énergétique
- 2 Construire une mobilité alternative et impulser un mode de vie plus responsable**
 - ▶ Sensibiliser les habitants et tous les acteurs du territoire aux économies d'énergie et aux économies qu'elles représentent pour leur budget.
 - ▶ Accompagner la création de voiries douces.
- 3 Soutenir le développement de l'offre culturelle et de santé**
 - ▶ Création ou rénovation de maisons de santé pluridisciplinaires
 - ▶ Création ou rénovation d'équipements culturels,
 - ▶ Soutien aux actions en matière de services aux personnes : maintien à domicile, télé-médecine...
 - ▶ Actions de prévention, sensibilisation
 - ▶ Manifestations culturelles
 - ▶ Communication
- 4 Soutenir les commerces de proximité dans les centres-bourgs**
 - ▶ Rénovation, réhabilitation, extension, travaux intérieurs et équipements des locaux d'accueil de commerce de proximité en centre-bourg
 - ▶ Travaux d'accessibilité intérieurs et extérieurs des locaux commerciaux
 - ▶ Soutien aux sites marchand permettant la promotion des commerces de proximité
 - ▶ Sensibilisation à l'économie de proximité

■ COOPÉRATION

- 1 Une volonté de coopération interterritoriale et/ou transnationale sur 4 thématiques potentiellement identifiées**
 - ▶ Transition énergétique
 - ▶ Implication citoyenne
 - ▶ Santé, télé-médecine et désertification médicale
 - ▶ Tourisme local



CE PROJET EST CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.
L'EUROPE INVESTIT POUR LES ZONES RURALES.

